

12 mai 2022 – Soirée Hyper-cocktail - La Sucrière Lyon
Prise de parole de Christian Borel – Avocat Associé

Bonsoir,

Tout d'abord je tiens, au nom de tous les membres du cabinet, à vous remercier sincèrement de votre présence ce soir à nos côtés.

J'espère que « **l'hyper réalisme** » des œuvres qui sont exposées vous a séduit.

C'est cet « **hyper réalisme** » qui sera le fil conducteur de cette soirée.

Car ce vocable d'« **Hyper-réalisme** », nous trouvons que c'était aussi une qualité qui convient parfaitement pour décrire notre cabinet et notre façon d'exercer le métier d'avocat.

Vous le savez, la particularité de notre cabinet c'est cet équilibre que nous avons créé au sein de nos équipes entre le conseil et le contentieux,

Entre la tradition attachée à notre profession et sa modernité dans son exercice quotidien.

Et dans un monde qui va de plus en plus vite, **le temps** demeure la clef de la gestion d'un dossier.

Nous nous efforçons tous les jours d'être « **hyper-réalistes** » sur les situations de nos clients ou de nos adversaires pour mieux vous conseiller ou vous défendre.

C'est aussi en faisant preuve « **d'hyper réalisme** » que nous faisons évoluer notre cabinet qui se renforce et grandit et nous voulions profiter de cette soirée pour vous présenter l'arrivée depuis janvier de nos deux nouveaux associés : Geraldine Morris Becquet qui nous a rejoint en ce début d'année avec Samuel Becquet, va s'en expliquer après ces quelques mots.

Ensuite Alain Jakubowicz, à qui on ne peut pas refuser la parole, conclura cette intervention en vous présentant le lancement de notre compte Instagram et notre projet de mentorat.

Voilà, j'ai promis d'être bref. Je tiens mes promesses.

Je passe la parole à Geraldine

Christian Borel

12 mai 2022 – Soirée Hyper-cocktail - La Sucrière Lyon
Prise de parole de Christian Borel – Avocat Associé

Merci Christian

Bonsoir à toutes et à tous, et merci d'être là.

Durant plus de 10 années, c'est à travers BMB Avocats que nombre d'entre vous m'ont connue, en association avec Samuel Becquet.

L'intuition que nous avons eue et développée ensemble, c'était tout simplement d'être « avocats d'entrepreneurs ».

Le postulat de départ se voulait très pragmatique et en parfaite adéquation avec les besoins et attentes de nos clients : offrir une expérience d'accompagnement global et qualitatif qui associe l'expertise du conseil et celle du contentieux ; être toujours au plus près de leurs attentes en proposant des solutions mesurées et adaptées ; être présent en toutes circonstances.

Ce « modèle initial » que l'on pourrait considérer comme évident n'était alors pratiqué que par très peu de cabinets de notre taille, qui pour la plupart avaient fait le choix de la spécialité.

Nous pensions, et pensons encore, que l'avocat doit être un partenaire du quotidien, engagé dans toutes les problématiques rencontrées par ses clients, et force est de constater qu'elles sont nombreuses et que l'on doit aujourd'hui se préparer à tout.

Aussi, lorsque nous avons rencontré les associés du Cabinet JMGA, notre intégration allait de soi tant nos valeurs communes sont intègres et profondes.

Notre intégration vient enrichir et pérenniser notre modèle commun par un renforcement des équipes et de leurs expertises dans un intérêt commun et partagé.

Voilà maintenant plus de 4 mois que nous vous avons rejoints, Alain, Christian, et tous les autres membres de ce beau cabinet et que nous nous sommes unis sous une marque unique Jakubowicz & Associés.

Nous étions 5, nous sommes désormais 34, et nous en sommes très fiers.

Géraldine Morris-Becquet



12 mai 2022 – Soirée Hyper-cocktail - La Sucrière Lyon
Prise de parole de Christian Borel – Avocat fondateur

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Merci, merci d'avoir répondu nombreux à notre invitation.

Je vois dans cette salle les visages familiers de personnes qui nous honorent de leur confiance depuis des décennies.

Je vois aussi des visages plus jeunes, celui des enfants, qui ont repris les rênes de l'entreprise familiale et qui travaillent désormais avec la nouvelle génération de notre cabinet.

Je vois enfin les visages de celles et ceux qui ont, au fil des années, ont rejoint notre grande famille. Et je suis heureux. Je suis heureux de vous retrouver pour ce moment de convivialité. Je suis heureux de pouvoir vous dire ma gratitude. Je suis heureux de savoir que quand viendra le moment de raccrocher ma robe, comme l'a fait mon ami Michel Mallet-Guy, une équipe jeune et dynamique conduite par Christian, Valérie, Thomas, Vanessa, Sabine, Bastien, Géraldine, Samuel, et celles et ceux qui les auront rejoints, poursuivra l'histoire de notre cabinet, fidèles aux valeurs qui ont présidé à sa naissance et à son développement.

J'ai l'habitude de dire que la première chose que doit faire un avocat quand il reçoit un client est de se demander « pourquoi moi ? ». Il y a des milliers d'avocats. Pourquoi ce Monsieur, cette dame, cette entreprise, m'a choisi, a choisi notre cabinet, pour défendre ses intérêts ?

Tous les avocats ont à peu de choses près suivi les mêmes études, obtenu les mêmes diplômes, ils travaillent sur les mêmes textes, disposent des mêmes outils et de la même jurisprudence.

Mais il est une matière qui ne s'enseigne dans aucune université ni aucune grande école, une matière qui est l'essence même de notre profession, quel que soit le domaine dans lequel nous l'exerçons : cette matière est la plus belle et la plus noble qui soit, l'Homme et la relation humaine.

En conseil comme en contentieux, en droit public comme en droit privé, en droit social comme en droit commercial, en droit pénal comme en droit fiscal, en droit des sociétés comme en droit immobilier, l'avocat ne doit jamais oublier qu'il conseille, assiste, accompagne, défend, avant tout des hommes et des femmes.

« Je n'ai jamais diné avec une personne morale » commentait la doctrine quand est apparue la notion de responsabilité pénale des personnes morales. De fait, qu'il plaide pour un accusé devant la cour d'assises ou qu'il assiste un groupe international dans une opération de fusion-acquisition, c'est à des hommes et des femmes, avec leurs forces et leurs faiblesses, leurs certitudes et leurs doutes, que l'avocat s'adresse.

C'est l'importance de ce lien intuitu personae qui fait la force et la marque de fabrique de notre cabinet, en ce qu'il est la matrice de notre détermination à ne jamais rien lâcher quand il s'agit de conseiller ou de défendre celles et ceux qui nous sollicitent.

Exigence et Pragmatisme / Tradition et Modernité/ Ethique et Humanité.

Telles sont les valeurs auxquelles adhère tout avocat qui rejoint notre cabinet.

Nous pourrions aujourd'hui être une centaine. Ce n'est pas notre choix.

Nous avons voulu demeurer un cabinet libre, indépendant et à taille humaine.

Nous avons voulu continuer à privilégier ce lien qui fait que, j'en suis convaincu, dans 20 ans, celles et ceux ou celle qui s'exprimeront à notre place, pourront se féliciter de voir dans cette salle ou une autre, les visages familiers des personnes qui les honorent de leur confiance depuis des décennies... C'est dans cet esprit que Géraldine Morris-Becquet et Samuel Becquet nous ont rejoint avec leur équipe.

C'est dans ce même esprit que nous nous sommes rapprochés du cabinet Hoffmann, représenté ce soir par Emmanuelle et Pierre Hoffmann, à la tête du cabinet sans doute le plus reconnu en matière de propriété intellectuelle au plan national, fondé par leur père, le regretté Serge Hoffmann.

L'arrivée de Géraldine et Samuel comme notre partenariat avec Emmanuelle et Pierre donne à notre cabinet, sous une nouvelle forme sociale et un cadre juridique adapté, un élan nouveau et une nouvelle dynamique, qui s'inscrivent résolument dans la durée et donc vers le futur.

Nous nous sommes pour cela dotés des outils les plus performants, dans les locaux les plus accueillants, à Lyon comme à Paris. Nous nous sommes attachés à réunir à nos côtés les avocats collaborateurs les plus compétents auxquels nous nous faisons un plaisir autant qu'un devoir de transmettre notre façon de vivre chaque jour « le plus bel état du monde ».

Nous nous sommes enfin entourés d'assistantes et de membres des services généraux dévoués et hautement qualifiés, sans lesquels rien ne serait possible. La convivialité qui préside aux relations au sein de nos équipes est aussi le gage de la qualité du service dont nous vous sommes redevables.

Notre vision de notre profession ne peut cependant pas s'arrêter là. Il est de notre responsabilité de voir plus loin, dans un monde où le besoin de droit et la quête de Justice vont croissants.

L'actualité nous montre chaque jour combien la présence des avocats, dans leur diversité d'exercice, est nécessaire pour la Démocratie. Ce n'est pas un hasard si les dictateurs et les despotes s'attaquent d'abord aux avocats. Je veux ici rendre hommage à nos confrères pourchassés, arrêtés et emprisonnés où qu'ils se trouvent sur la planète. Il n'existe pas d'Etat de droit sans avocats libres et indépendants. C'est pourquoi, nous avons décidé de contribuer, à notre modeste niveau et à la mesure de nos moyens, à la formation de celles et ceux qui demain, reprendront le flambeau de la défense.

Nous les savons nombreux et motivés. Je les rencontre dans les Palais de Justice où ils viennent assister aux procès, dans les Ecoles du Barreau où je suis convié et dans les Universités où je les vois passionnés. J'ai encore pu le vérifier, il y a peu lors d'une rencontre avec plusieurs centaines d'étudiants en droit dans le grand amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne.

Nombre d'entre eux brûlent de devenir avocats. Tous n'y parviendront pas, mais tous doivent disposer des mêmes droits et des mêmes moyens pour y parvenir. Être avocat, ce n'est pas appartenir à une caste, c'est prêter le même serment et porter la même robe, qui que l'on soit et d'où que l'on vient.

Afin d'y contribuer nous avons décidé d'initier un programme de tutorat en collaboration avec les Ecoles du Barreau et les Universités qui répondront à notre offre de partenariat. L'idée est d'aider les étudiants les plus motivés à réaliser leur rêve de devenir avocat. Les associés du cabinet leur serviront de Mentor dans leur domaine de spécialité. Ce mentorat consistera à les conseiller, les aider à consolider leurs acquis, les préparer à l'examen d'entrée à l'école du Barreau, les accueillir en stage et les suivre jusqu'au plus beau jour de leur vie : celui de leur prestation de serment.

Nous vous proposons de suivre cette expérience avec nous sur les réseaux sociaux, comme on suit un feuilleton dont le dernier épisode ne peut être qu'un happy end.

Voilà. Au-delà de la solennité et peut-être parfois de la gravité de mon propos, j'ai voulu ce soir vous livrer un message d'espoir, tourné vers la plus précieuse de nos richesses, notre jeunesse. La plus grande force de ce cabinet, outre la confiance que vous lui accordez, est sans doute d'avoir su agréger les générations d'avocats, qui nous permettent aujourd'hui de bénéficier de l'expérience des plus anciens et du dynamisme des plus jeunes.

Reprenant le début de mon propos, quand je vois les enfants de nos anciens clients travailler avec nos jeunes associés et collaborateurs, je me dis que tout ce temps, tout ce travail, tous ces combats, n'ont pas été inutiles.

Cela n'aurait pas été possible sans vous.

Merci.

Alain Jakubowicz